

Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

Votre identité :

☐ Madame

☒ Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : QUÉTELARD

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Vos prénoms : Roger, Albert, Jean

Vos date et lieu de naissance : 27.10.51.1946

à THIONVILLE (57)

Votre profession : retraité Education Nationale

Votre adresse : 10 rue des Tillenls

Complément d'adresse : _____

Code postal 57197 Commune : KUNTZIG

Pays : France

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui ☐ non ☒

Si oui, précisez lequel : _____

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.